

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 31 janvier 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 24 janvier 2025

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2024

Conseil Communautaire

Travaux commissions

- Télési (Thomas)

Travaux

État des lieux logements communaux

Attribution logements école et cure

Tarifs location exceptionnelle chalet des Isles

Point sur OM

Écoles

Totem Arboux

Vente terrain Bayard

Vente terrain le Rocheret

- Retrait parcelle AK 539 du domaine public
- Vente parcelle AK 539

Achat terrains

- Achat bord de route Le Bas de Ville
- Achat terrain refuge chez Valentin F 382

Mise en place nouvelle redevance eau potable

Achats système informatique

Programme de coupe ONF

Subvention Écho du Mont Noir

Non-valeurs

Engagement des investissements

Tarifs refuge du télési

Tarifs salle des fêtes

Questions diverses

- Besoins pour préparation du budget
- Lecture courrier

➤ Prochain conseil le vendredi 28 février 2025

Le Maire,
G. MOREAU

Réunion du conseil municipal du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

Mme Brigitte BOURGEOIS, adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, MM. AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Thomas, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme POLLET-THIOLLIER Amandine, M. CHABOUD Jean-Louis

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NERI-METRA Adriane (pouvoir à M. BLONDEAU Thomas), M. BLONDEAU Gilbert (pouvoir à M. VUITTON Etienne)

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2024

Conseil Communautaire

Travaux commissions

- Télési (Thomas)

Travaux

État des lieux logements communaux

Attribution logements école et cure

Tarifs location exceptionnelle chalet des Isles

Point sur OM

Écoles

Totem Arboux

Vente terrain Bayard

Vente terrain le Rocheret

- Retrait parcelle AK 539 du domaine public
- Vente parcelle AK 539

Achat terrains

- Achat bord de route Le Bas de Ville
- Achat terrain refuge chez Valentin F 382

Mise en place nouvelle redevance eau potable

Achats système informatique

Programme de coupe ONF

Subvention Écho du Mont Noir

Non-valeurs

Engagement des investissements

Tarifs refuge du télési

Tarifs salle des fêtes

Questions diverses

- Besoins pour préparation du budget
- Lecture courrier

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. BERTHET-TISSOT Frédéric pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant-propos : Mme le maire présente ses vœux aux conseillers et fait part du message suivant :
« Suite à certains échanges, je tiens à rappeler que le rôle de chaque conseiller, que ce soit par la parole ou par écrit, est de contribuer à la bonne marche de notre commune. Il est naturel que des ressentis puissent être exprimés, même s'ils peuvent parfois sembler difficiles à entendre. Ces situations doivent nous pousser à renforcer un dialogue dans le respect de chacun».

Par ailleurs, Mme le maire a pris note de la décision de M. Gilbert Blondeau de se mettre en retrait de la vie communale et encourage chacun à poursuivre son engagement au service de la commune, en les remerciant tous pour leur implication.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29/11/2024.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Mme BOURGEOIS Brigitte informe qu'il est nécessaire de préciser que la demande de location exceptionnelle votée au conseil du 29/11/2024 concerne bien les chalets du Val de Saine.

Après avoir pris en compte la demande de rectification de Mme Brigitte BOURGEOIS et l'avoir acceptée, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2024.

3. / Conseil communautaire.

Tous les conseillers ont reçu le compte rendu.

4. / Télési

Rapporteur : M. Thomas BLONDEAU

Le rapporteur expose :

4.1 le bilan de début de saison :

Des dysfonctionnements ont été constatés au niveau du damage et du refuge entraînant un changement de responsable pour le damage. La commune devra modifier son organisation l'année prochaine.

4.2 Une proposition d'enneigement :

La société JTA propose de récupérer la neige de certains parkings et chutes de toits pour faire une réserve de neige chez Valentin. Le coût est estimé à 800€ HT la journée.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De faire un essai pour une journée

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Le rapporteur s'engage à communiquer les informations d'ouverture des pistes de ski alpin à la mairie et faire le nécessaire pour la mise à jour de ces ouvertures sur le site internet de la commune.

5. / Conduites d'eau potable Sous BAYARD et Zone Artisanale

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Les travaux d'installation reprennent semaine 6.

Vu la spécificité du matériel nécessaire pour la conduite de la zone artisanale, les délais de livraison sont importants.

Mme LECOULTRE Andrée demande où en sont les travaux de défense incendie pour les Berthets.

Le rapporteur indique qu'une citerne souple est prévue près des Vallets mais rien ne peut avancer sans l'achat du terrain. Il ne suffit pas de vouloir une solution immédiate : sans terrain disponible, aucun aménagement n'est possible.

6. / Etat des lieux des logements communaux

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

- Appartement 2 Grande Rue : insalubre
- Appartements 5 Grande Rue : bâtiment de la gendarmerie : des travaux ont déjà été effectués et d'autres sont à venir
- Appartements 46 Grande Rue : un est loué, le deuxième devrait être loué courant février prochain
- Appartement 57 Grande Rue : loué
- Appartement 58 Grande Rue : loué
- Appartements 69 Grande rue : un loué, le deuxième nécessite de gros travaux
- Appartement 79 : de gros travaux sont à prévoir
- Appartement 81 Grande Rue : loué
- Appartements 4 rue de l'Église : les deux appartements sont loués
- Appartements 4 rue des Valles : un appartement est loué et le second est disponible quelques travaux sont à réaliser avant entrée dans les lieux.
- Appartements 10 rue des Fontaines : ils sont tous en état

7. / Attribution de logements 46 Grande Rue

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Mme VUEZ Karine a fait la demande pour louer l'appartement n°2 au 46 Grande Rue à partir de février.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De louer l'appartement n°2 du 46 Grande Rue à Mme VUEZ Karine

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. / Tarifs location exceptionnelle chalets des Isles

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à un relogement d'un chalet des Isles en urgence, la commission propose le tarif de 125€ / semaine avec une durée maximale de 6 mois.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De ne pas être en accord avec ce tarif et demande un autre montant

Refusé à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 4 CONTRE : 7 ABSTENTION : 2

Une proposition à 140€ / semaine avec une durée maximale de 6 mois est proposée.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'approuver ce tarif de 140€ / semaine avec une durée maximale de 6 mois.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 10 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

9. / Point sur les Ordures Ménagères (OM)

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Un point est rapporté sur la gestion des ordures ménagères et les améliorations à venir. Il a été constaté que le dispositif actuel, situé à proximité du Proximarché, était insuffisant pour répondre aux besoins des habitants. Pour remédier à cette situation, il a été décidé de modifier le molok actuellement destiné au verre en adaptant son système d'ouverture afin qu'il puisse recevoir les ordures ménagères. En parallèle, un nouveau bac aérien sera installé spécifiquement pour le verre.

De nombreux dysfonctionnements des moloks, comme la fermeture des trappes trop rapide, l'étanchéité... ont été constatés. Les informations ont été transmises au SICTOM.

Le SICTOM va mettre en place un numéro d'urgence qui sera affiché près des moloks.

Des panneaux éducatifs seront installés près du cimetière.

Une demande au SICTOM a été faite pour savoir à qui revenait la charge du déneigement des emplacements des conteneurs.

La personne chargée du ramassage des OM demande l'autorisation à la mairie d'ouvrir les dépôts sauvages afin d'identifier les coupables et déposer une plainte.

Le conseil propose de se renseigner sur les droits légaux de cette accréditation avant de donner une réponse.

10./ Écoles

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à la visite des écoles, M. l'Inspecteur a fait part qu'une fermeture de classe serait probable à la rentrée 2025 vu les prévisions d'effectifs. De plus, vu la difficulté à pourvoir les postes de directeur, il est demandé à la commune l'accord, pour une fusion administrative des écoles qui créerait une école primaire avec un tiers de poste de décharge de direction.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De fusionner les écoles, mais souhaiterait que le maintien de toutes les classes soit effectif pour la rentrée 2025

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11./ Totem des Arboux

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Un feu a été allumé devant la cabane refaite cet automne. (Photo à l'appui). Le conseil déplore cette attitude irresponsable.

Un totem d'informations va être mis en place aux Arboux :

- La carte Espace Trappeur sera refaite
- Sensibilisation sur la zone PBB, sur les règles à respecter
- Emplacement gardé pour l'affichage communal
- Respect des sentiers balisés et des zones protégées
- Une obligation de tenir les chiens en laisse

Une question est soulevée concernant l'autorisation de bivouac et stationnement de camping-cars, ainsi que l'autorisation des feux de camp. Il a été remarqué que l'aire installée aux Arboux est une aire de convivialité et non de bivouac. Mme le Maire propose de soumettre ces points au vote du Conseil.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De maintenir l'interdiction du bivouac et du stationnement des camping-cars en dehors du camping municipal, qui dispose d'une aire aménagée pour ces activités.

D'interdire les feux en plein air, aucun emplacement spécifique ne sera autorisé.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. / Vente terrain du Bayard

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

- Lors du conseil du 29/11/2024 il a été délibéré de vendre la partie constructible de la parcelle cadastrée n° B 102 du Bayard au prix de 120€/m²

L'acheteur souhaite acquérir l'intégrité de la parcelle d'une surface totale 3 077 m²,

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De vendre la totalité de la parcelle B 102, au prix de 157 777.00€, dont une partie constructible de 1 300 m². Les conditions de vente restent les mêmes que celles évoquées lors du conseil du 29/11/2024, soit que les frais de notaire et l'assainissement restent à charge de l'acquéreur.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. / Vente terrain du Rocheret

13.1 Retrait parcelle AK 539 du domaine public

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Lors du conseil du 26/01/2024, la délibération acceptant la vente d'une partie de la parcelle AK 218, nouvellement cadastrée AK 539, de 60m² pour un montant de 50€/m² nécessite au préalable que cette parcelle soit retirée du domaine public.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accorder le retrait de cette parcelle du domaine public

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13.2 Vente parcelle AK 539

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Lors du conseil du 26/01/2024, une délibération a été adoptée pour la vente d'une partie de la parcelle AK 218, nouvellement cadastrée AK 539, de 53m² pour un montant de 50€/m². Le bornage n'étant pas effectué à cette période, Mme le maire demande au conseil de se positionner de nouveau avec les nouveaux éléments.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser la vente de la parcelle AK 539 de 53m² à M. LOMUSCIO André pour un montant de 50€/m². Les frais de notaires et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14./ Achat de terrain

14.1 Achat bord de route Bas de Ville

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à la délibération du 6 septembre 2024 concernant l'acquisition bord de route Bas de Ville des parcelles A 141 et 145, les frais de notaire pour ressortir de cette bande s'élèvent à 650€. Il est demandé à la commune son montant de participation à ces frais.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De prendre en charge la totalité des frais de notaire.

Mme BOURGEOIS Brigitte ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14.2 Achat terrain refuge Chez Valentin

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Les Pasquier Petetin acceptent de vendre une partie de la parcelle F 382 où est construit le refuge de Chez Valentin au prix de 25€ / m².

Le conseil souhaite qu'une demande soit également faite pour acheter une surface autour de l'embase du bâtiment afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement. La surface devra être définie avec les Pasquier Petetin.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter le prix de 25€ / m² pour l'achat d'une partie de la parcelle F 382.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15. / Mise en place nouvelle redevance eau potable

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

L'Agence de l'eau informe que les collectivités compétentes en distribution de l'eau potable sont redevables à partir de janvier 2025 de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles doivent répercuter cette redevance sur la facture de leurs abonnés. Cette répercussion prend la forme d'un supplément de prix, aussi appelé « contre-valeur », au tarif de 0.01€ HT / m³ facturé.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser la répercussion d'un montant de 0.01€ HT /m³ d'eau facturé sur la facture des abonnés à partir du 1^{er} janvier 2025 pour la performance des réseaux d'eau potable.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. / Achats système informatique

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Du matériel informatique défectueux doit être remplacé :

- 2 onduleurs + 1 ordinateur pour la mairie
- 1 ordinateur pour l'école
- 1 ordinateur portable : demande en suspend pour l'instant

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Autorise l'acquisition des ordinateurs et des onduleurs.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. / Programme de coupe ONF et parcelles boisées à vendre

Rapporteur : M. BLONDEAU Gérard

Le rapporteur expose :

17.1 Programme de coupe

Le bilan 2024 :

Forêt communale

- Recettes nettes des exploitations 2024 : 35 109€
- Travaux 2024, travaux sylvicoles : 7 740.68€
- Maintenance : 2 893.42€

Bilan net 2024 : 24 475.24€

Forêt indivise du Paradis

Pas de travaux ni d'exploitation

Prévisions 2025

Forêt communale : Programme des coupes 2025 et prévisions de récolte HT

- Prévisions de recettes : 41 400€
- Prévisions de dépenses : 40 200€
- Prévisions travaux : 9 828€

Forêt indivise du Paradis

- Estimation recettes : 64 850€
- Estimation dépenses : 32 337€
- Recette nette HT : 32 513€

Le rapporteur demande au conseil de se prononcer sur l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025

Vote des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17.2 Parcelles boisées à vendre

Trois parcelles boisées d'une surface totale de 1.9545 ha se vendent à « Bouquillon ».

L'estimation s'élève à 17 286€.

Le rapporteur demande au conseil de se prononcer sur la volonté de la commune d'acquérir ou non ces parcelles.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De reporter cette demande au prochain conseil vu le nombre d'abstentions.

Vote des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 8

18. / Echo du Mont Noir

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à un courrier du 12/10/2024 , l'Echo du Mont Noir sollicite, comme tous les ans, une subvention pour le fonctionnement de leur association.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'attribuer une subvention de 13 263€ à l'association de l'Echo du Mont Noir pour l'année 2024.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

19. / Admission en non-valeur 2024

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

La trésorerie a transmis à la commune les listes des restes à recouvrer inférieurs aux seuils de poursuite, qui trouvent leur origine, pour la majorité, dans des erreurs de centimes ou d'arrondis lors des paiements effectués par les usagers. Il est demandé de soumettre ces listes à au conseil pour délibérer et émettre les mandats correspondants

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser le paiement de ces listes d'admission en non-valeur 2024.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

20./ Engagement des investissements

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Pour payer les factures d'investissements prévues en 2024 et non payées en 2024, elle demande au conseil son accord pour autoriser la commune à régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser le paiement dépenses d'investissement dans la limite du quart.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

21./ Tarifs refuge du télési

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à la délibération du 29 novembre 2024, des tarifs sont à ajouter.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser l'ajout de tarifs pour la restauration du refuge du télési

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

22. / Tarifs de la salle des fêtes

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Suite à la délibération du 29 novembre, il est proposé au conseil que les associations de Foncine le Haut payent la moitié de la valeur de la location de la salle des fêtes et que plus aucune subvention concernant cette location ne sera accordée.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter le montant de la moitié de la valeur de la location de la salle des fêtes pour les associations et qu'aucune subvention concernant cette location ne sera accordée.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

23. / Questions diverses

23.1 Besoins pour préparation du budget

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

Il est demandé aux conseillers d'informer la commune des dépenses prévisionnelles de 2025 qu'ils envisagent.

M. AUBERT Ludovic quitte le conseil.

23.2 Courrier de Mme BESANÇON-MATHIL Marie-Laurence

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur fait la lecture du courrier de Mme BESANÇON-MATHIL Marie-Laurence. Plusieurs courriers de réponse sont proposés. Après discussion et modification, le conseil décide de la réponse qui sera envoyée à Mme BESANÇON-MATHIL Marie-Laurence.

23.3 Courrier de Mme NOGUIEZ (médecin)

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur fait lecture du courrier de Mme NOGUIEZ qui ne viendra pas s'installer à Foncine le Haut. L'installation, la difficulté d'acheter un logement et ses inquiétudes quant à l'activité estimée pas assez forte au vu de la faible densité.

23.4 Subventions européennes

Rapporteur : Mme le maire

Le rapporteur expose :

un point sur l'état des subventions attendues pour différents projets réalisés par la commune.

- concernant le **pôle multi-services**, il avait été demandé dans le dossier initial 190 000 € sans tenir compte de financements qui se sont rajoutés soit 589 174,76 €. C'est pourquoi l'aide FEADER a été ramenée à 80 073,16 € plafonnant les aides publiques à 70% de la dépense éligible de 956 068,49 €.
- concernant la **station services** de 193 045.44€ a été versée en janvier 2025.

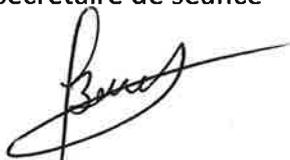
Ce qui clôture ainsi ces deux dossiers.

- concernant la **salle culturelle**, il avait été demandé dans le dossier initial 104 320.75 €. Le 27 janvier 2023, une convention a été signée pour un montant de 154 169.08 €. Actuellement, cette somme reste attendue sous réserve de l'instruction.

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 28 février 2025.

Heure de fin de séance : 22H05.

Le secrétaire de séance



M. Frédéric BERTHET-TISSOT

Le Maire



Mme Geneviève MOREAU